

LA REDEVANCE INCITATIVE

Courant du moi d'avril, vous avez reçu votre facture concernant les ordures ménagères. Ce montant correspond à la redevance de l'année 2012.

Une période de transition, du 1er janvier au 30 juin 2012, permettra les réglages de mise en place et la dotation des foyers qui n'auraient pas été servis. Les levées seront enregistrées mais non décomptées du forfait annuel.

A partir du 1er juillet, le décompte sera effectif et les présentations des bacs auront une incidence en + ou en - sur votre prochaine redevance (facture en janvier 2013). La redevance ne concerne que les bacs gris. Les bacs jaunes (plastiques, cartonnettes, cannettes alu, packs jus de fruits...) sont prélevés tous les 15 jours, les vendredis des semaines impaires, et ne rentrent pas en compte dans le calcul de la redevance. Alors n'hésitez pas à les remplir d'autant plus que le container corps creux situé au point d'apport volontaire est supprimé (celui situé près de la zone artisanale).



A partir du lundi 14 mai, les déchets ménagés des particuliers seront collectés uniquement dans les bacs, couvercles fermés, qui vous ont été distribués par la CCYN. Si vos ordures ménagères ne sont pas ramassées, vous êtes invités à contacter le service au 03.86.67.21.46. Nous vous conseillons de sortir vos bacs la veille au soir

Rappel de la composante de la redevance :

- ⇒ Une part fixe : Elle correspond aux coûts fixes tels que le fonctionnement, l'entretien et le gardiennage des déchetteries, la mise à disposition et l'entretien des bacs, la collecte des matériaux recyclables, le passage systématique des camions bennes et les 12 levées minimum.
- ⇒ Une part foyer : Correspondant à la composition du foyer et au volume du bac « ordures ménagères ».
- ⇒ Une part incitative (levée): En fonction du nombre de levées du bac à la collecte, correspondant à la consommation réelle du service

La Communauté de Communes Yonne Nord a mis à disposition sur son site internet :

<http://www.cc-yonne-nord.fr/>, un portail spécifique pour la gestion des ordures ménagères.

Portail Mairies et Contribuables :

L'objet de ce portail est de permettre la transmission, pour un meilleur service aux abonnés (en temps réel), des informations concernant les abonnés du service des ordures ménagères de la CCYN, depuis les mairies vers le service OM de la CCYN.

Pour vous connecter au serveur, merci de cliquer sur le lien suivant :

Contribuables : <http://ccyonnenord.e-reom.net>

Vous pouvez visualiser vos statistiques (vos relevés de bennes puisque celles-ci sont maintenant pucées), vos factures, adhérer au prélèvement automatique.

Le tri est l'affaire de tous, les bacs jaunes, les lieux d'apports volontaires, les 3 déchetteries ainsi que le compostage doivent vous permettre de réduire au maxi-

La redevance incitative

Informations personnelles

[Accueil](#)

Vos coordonnées

[Si vous constatez une erreur merci de nous contacter, ou remplissez le formulaire suivant](#)

Vos statistiques

[Détail du service rendu](#)
[Vos déchets en chiffres](#)

Paiement

[Vos factures](#)
[Adhérer au prélèvement](#)